

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Nicolas BRAQUET, M. Roger MAJDALANI, M. Eric GIRARD, Mme Ghislaine ERNST, M. Yan VERAN, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Gérard MARNIGNE, Mme Laurence LASSOUQUE, Mme Claude MENEVAUT, M. Alexandre ROMEO, M. Eric BERNIGAUD, M. Gilles MAIGNANT, Mme Olivia VITETTA, M. Michaël ROSA, Mme Valérie BARDY, Mme Caroline GRICOURT, M. Luca BOUZALMATE, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Geneviève CUNY, M. Robert TOMBAKDJIAN, M. David KOREN.

Etaient représentés :
Mme Ghislaine BICINI a donné pouvoir à Mme Danièle TACCONI,
Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à M. Nicolas BRAQUET,
Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
M. Dominique BROSSARD a donné pouvoir à Gilles MAIGNANT.

Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers : en exercice : 29 / Présents : 25 / votants : 29

Rapporteur : M. Nicolas BRAQUET

**07 - AUTORISATION ADMINISTRATIVE POUR LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE
PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA POSE D'UNE PERGOLA BIOCLIMATIQUE
AU RESTAURANT « LA PISCINE »**

La commune de Levens est propriétaire du restaurant « La Piscine » situé au 716, Route de la Piscine à Levens sur la parcelle cadastrée section AC numéro 94.

Considérant la demande de Monsieur Mathieu Cassella, représentant la SNC « Le Saint Claude » gérant du restaurant « La Piscine », relatif à la pose d'une pergola bioclimatique d'une surface d'environ 70 m² sur la terrasse existante du restaurant,

Considérant que ce projet sera totalement financé par la SNC « Le Saint Claude »,

Conformément à l'article R 421-14 du code de l'urbanisme, doivent être précédés d'un permis de construire, les travaux ayant pour effet de créer une emprise au sol supérieure à 40 m² dans une zone urbaine,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser la SNC « Le Saint Claude » représentée par Monsieur Mathieu Cassella, à déposer une demande de permis de construire pour la pose d'une pergola bioclimatique sur la terrasse existante du restaurant « La Piscine ».

Etant précisé que le financement de ce projet est à l'entière charge du demandeur.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Antoine VERAN.

